



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

Direction régionale de
l'environnement
de l'aménagement et du logement
Alsace

Unité territoriale du Haut-Rhin
Subdivision Mulhouse 3

Mulhouse, le 5 novembre 2010

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSÉES**
PRÉSENTATION EN CODERST

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement, société Peugeot Citroën Mulhouse SNC à Sausheim
Réduction des rejets de NOx atmosphériques

PJ : Projet d'arrêté complémentaire

- 1. Objet du rapport**
- 2. Observations de l'inspection**
- 3. Propositions de l'inspection**

1. Objet du rapport

La société Peugeot Citroën Mulhouse SNC exploite, sur les communes de Sausheim et Rixheim, un centre de production de véhicules automobiles soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées.

Une série d'inspection concernant les principaux émetteurs industriels de NOx a été menée en Alsace en 2010, dans le but d'identifier les sources de réduction potentielles.

L'enjeu est l'amélioration de la qualité de l'air sur les zones fortement urbanisées et/ou industrialisées en Alsace. L'agglomération mulhousienne (en particulier au nord) est particulièrement concernée. Malgré une amélioration régulière au cours des dernières années, la concentration moyenne annuelle de NOx en 2009 ($38 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a été très proche de l'objectif de qualité de l'air ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ – valeur limite en moyenne annuelle à partir du 01 janvier 2010) et le seuil de recommandation de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été dépassé une fois. La carte en annexe (Source d'information ASPA 10190101- ID) indique la répartition des NOx en 2009 sur l'agglomération. Les transports routiers sont désormais les principaux émetteurs de NOx (environ 50 % du total), mais l'industrie représente encore environ 20 % des émissions.

Sur le site exploité par Peugeot, la consommation d'énergie (gaz principalement) destinée à alimenter le centre de production génère des rejets substantiels de NOx dans l'atmosphère (près de 59 tonnes en 2009).

L'exploitant dispose d'un projet abouti de rénovation de son schéma thermique, qui contribuera à réduire les émissions de NOx de sa centrale thermique. Aucun plan de réduction formalisé concernant les émissions liées à l'alimentation directe du process n'est cependant en place.

2. Observations de l'inspection

En 2009, les émissions de NOx du site proviennent :

- pour 17,5 tonnes de la centrale thermique,
- pour 41 tonnes des installations d'alimentation gaz du process (peinture, mécanique, forge et fonderie).

Le projet de rénovation du schéma thermique du site devrait permettre de diminuer les émissions de la centrale, mais ces émissions ne représentent qu'un tiers des émissions totales du site.

Lors de la visite d'inspection du 04 octobre 2010, l'exploitant a indiqué que la majeure partie des émissions de NOx liées au process proviennent des fours de fonderie et qu'un projet existe pour améliorer les performances de combustion de ces fours, ce qui devrait contribuer à diminuer les émissions de NOx. Il n'est cependant pas en mesure de chiffrer le gain qui pourrait être obtenu. Par ailleurs, ce projet n'est pas encore en état d'être validé par la direction.

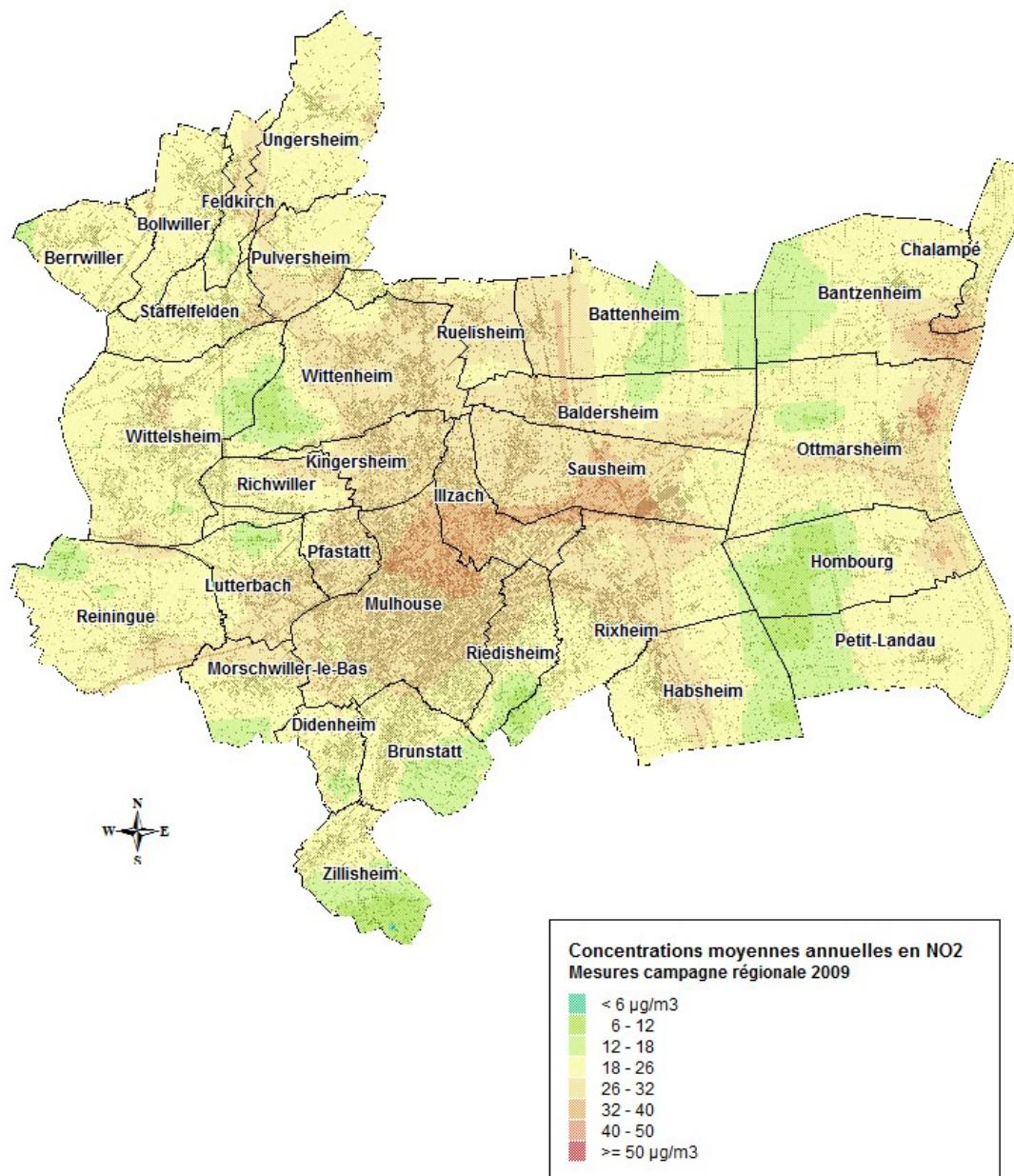
L'exploitant dispose donc de pistes d'amélioration, mais il serait préférable de réaliser une démarche systématisée pour identifier toutes les possibilités de réduction des émissions et

de hiérarchiser leur mise en œuvre en fonction des gains potentiels chiffrés, en prenant en compte la faisabilité technico-économique et les impacts croisés.

Le projet d'arrêté complémentaire ci-joint propose la mise en place d'un plan de réduction formalisé prenant en compte ces éléments et établissant un échéancier de réalisation.

3. Propositions de l'inspection

Nous proposons de soumettre à l'avis du CoDERST le projet de prescriptions complémentaires joint au présent rapport et visant à prescrire à la société Peugeot Citroën Mulhouse SNC la mise en place d'un plan de réduction des émissions de NOx en sortie des installations d'alimentation gaz du process.



Répartition du dioxyde d'azote sur l'agglomération mulhousienne en 2009
 (Source d'information ASPA 10190101- ID)